Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_8_TRES-DE
Reçu le 31/03/2022

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration
Séance du 31 mars 2022

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Délibération n° DELIB_08_FI_22_03_31_LIGNE_TRES

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation du Président en date du 21 mars 2022.

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales,
- La circulaire NOR/INT/89/0071C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- La circulaire du 4 avril 2003 relative au régime des délégations de compétence en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers,
- Le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022,

CONSIDÉRANT

Que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_8_TRES-DE
Reçu le 31/03/2022

Le Président,

EXPOSE

Pour financer un découvert provisoire et éviter un risque de rupture de paiement, l'INSEAMM envisage d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

La ligne de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et rapidement. Dans la limite d'un plafond fixé conventionnellement, l'emprunteur peut tirer des fonds à la période et à la fréquence choisies.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de souscrire une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 2 millions d'euros maximum sur l'exercice 2022 avec l'organisme bancaire qui aura produit la meilleure offre à l'issue de la consultation ou de la mise en concurrence tel que prévu par le code de la commande publique.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_8_TRES-DE
Reçu le 31/03/2022

INSEAMM 31/03/2022
Délibération n° DELIB_08_FI_22_03_31_LIGNE_TRES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur le Directeur général est autorisé à souscrire une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 2 millions d'euros maximum sur l'exercice 2022.

Article 2 : Cette souscription se fera à l'issue d'une consultation ou d'une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions du Code de la commande publique, avec l'organisme bancaire ayant présenté la meilleure offre.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrage exprimés	27
Votes pour	27
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 31 mars 2022

Le Président

Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le .....
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.
Publiée le : .....

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_8_TRES-DE
Reçu le 31/03/2022